

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/501 du 29/5/1982 yb
/MTPS/DGTFP/DFP/12
Portant intégration et nomination de
Monsieur AGNAGNA Marcellin, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

Vu le décret n° 62/130 du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195 du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197 du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198 du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 63.81 du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8

Vu le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n°
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressé ;

Vu la lettre n° 529/SGEF.DANF du 3.10.81 du Ministre
des Eaux et Forêts transmettant le dossier de candidature constitué
par l'intéressé.

DECRETE :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.60 sus-visé, Monsieur MAGNAGNA Marcellin, né le 23 Mars 1955 à Fort-Rousset, titulaire de la Licence en Sciences Biologiques Spécialité des Animaux Supérieurs, obtenue à l'Université de la Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Inspecteur Vétérinaire Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Eaux et Forêts.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et Forêts,



Henri DJOMBO.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

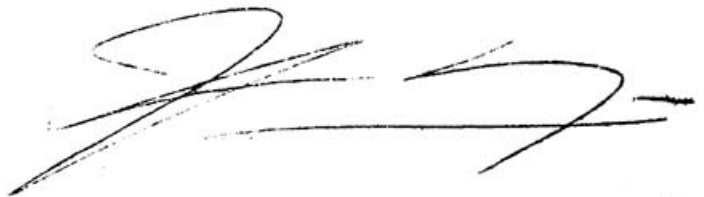


Bernard COMBO NATIONSIA.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC1
DGTFP.DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
DFP/BST.....1
M.E.F.....1
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2./-